

AFFAIRE N°15. - 1°) - Affectation du prêt de 45 910 000 Frs  
CEA au paiement de divers terrains.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 10  
AVRIL 1969, autorisation m'avait été donnée de contracter un  
emprunt de 45 910 000 Frs CEA pour l'acquisition de plusieurs  
terrains.

Cependant, la mise à la disposition de la Commune de cette  
somme se faisant attendre, quelques-uns de ces terrains ont dû  
être payés sur un prêt que la Commune a obtenu entre-temps de la  
C.A.E.C.L.

Il convient, en conséquence, de modifier la liste des ter-  
rains dont le financement sera assuré par l'emprunt de 45 910 000  
Frs CEA.

Je vous propose donc d'affecter cette somme au paiement des  
terrains ci-après :

- Mme ISAUTIER Paul - LA MONTAGNE .....	8 500 000 Frs
- Mme DELPHA - SAINT.DENIS .....	1 200 000 Frs
- Mme LECLERC - SAINT.FRANCOIS .....	6 210 000 Frs
- Divers terrains rue Maréchal Leclerc pour création de parkings .....	30 000 000 Frs

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Adopté*  
Saint Denis, le 16 novembre 1970  
\* Pour le Maire  
Le Secrétaire Général  
Signé: Ch. Kessler  
Pour copie certifiée conforme  
Le Directeur des Affaires Financières  
Ch. Dupreau

AFFAIRE N° 15/2°) - Rattachement au budget de 1970 par autorisation spéciale d'un emprunt de 45 910 000 Frs pour acquisition de terrains.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de prendre en compte, au budget de 1970, par autorisation spéciale, l'emprunt de 45 910 000 Frs, contracté avec la CAISSE d'EPARGNE et de PREVOYANCE, pour l'acquisition de divers terrains, savoir :

- <u>En dépenses - au chapitre 903 - article 210 :</u>	
Acquisition de terrains ISAUTIER - Montagne (pour construction scolaire) .....	8 500 000 Frs
Acquisition terrain Mme LECLERC - Saint-François (pour construction scolaire) .....	6 210 000 Frs
- <u>En recettes à l'article 1661 :</u>	
Emprunt pour acquisition de terrains .....	14 710 000 Frs
- <u>En dépenses à l'article 210 - chapitre 901 :</u>	
Acquisition de terrains pour construction de parkings	31 200 000 Frs
- <u>En recettes à l'article 1661 :</u>	
Emprunt pour acquisition de terrains .....	31 200 000 Frs

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

\*

\*

*affirmé*  
Saint-Louis, le 16 novembre 1970.  
Bon de l'Etat  
Le Secrétaire Général  
Signé: Ph. Tessler  
Bon Copie certifiée conforme  
Le Directeur des Affaires Financières  
Ch. Verpeaux